



**Les différentes étapes
d'une demande d'aide,
du dépôt au bilan**



Aide à la mobilité
Aide à la mobilité avec retour contributif
Aides à la diffusion en région
Aide à la tournée

Avant une commission

Échéances d'envoi de vos demandes d'aides :

<https://www.occitanie-en-scene.fr/dispositifs-accompagnement.html>

Commission d'aide à la mobilité et d'aide à la diffusion en région

Prenez attache avec le·la conseiller·ère qui vous accompagne afin d'obtenir le formulaire de demande et organiser un rendez-vous pour réaliser un diagnostic de votre projet.

Commission d'aide à la tournée

Le dossier de demande vous est transmis par email ou téléchargeable sur le site d'Occitanie en scène lors de l'appel à candidatures. Prenez rendez-vous avec le·la conseiller·ère qui vous accompagne pour préparer la demande.

Une adresse unique pour envoyer vos demandes :

dossiers-diffusion@occitanie-en-scene.fr

Après une commission

Commission d'aide à la mobilité et d'aide à la diffusion en région

- Votre conseiller·ère vous communique les retours et la décision de la commission.
- Le·a coordinateur·rice administratif·ve vous envoie par voie postale la notification d'aide ou le courrier de refus.
- Pour les aides à la mobilité avec retour contributif, le·a coordinateur·rice administratif·ve vous envoie par voie postale la convention pour signature à réception du montant du coût plateau et des éléments nécessaires à la rédaction de l'annexe 2 de la convention.

Commission d'aide à la tournée

- Votre conseiller·ère vous communique les retours et la décision de la commission.
- Le·a coordinateur·rice administratif·ve vous envoie par voie postale la convention d'aide ou le courrier de refus.

Pendant les représentations aidées

Mention de soutien et logo obligatoires

La mention de soutien et le logo d'Occitanie en scène sont obligatoires sur tout matériel d'information et de communication relatif aux spectacles ou aux concerts aidés. Les logos sont téléchargeables à cette adresse : <https://occ.sc/logos>

Justificatifs à conserver

Pensez à conserver l'intégralité des justificatifs nécessaires au bilan de l'aide. Attention :

- Les tickets de caisse ne sont pas des justificatifs de dépense : préférez les notes de frais, factures ou extraits de Grand Livre Comptable.
- Les contrats d'embauche ne sont pas des justificatifs : préférez les bulletins de paye ou extraits de Livre de Paye.

Après les représentations : justificatifs et documents à transmettre à Occitanie en scène

Aide à la mobilité

- Justificatifs de mobilité sur les dates aidées (transport, hébergement, repas)
- Justificatifs de salaires sur les dates aidées (personnel artistique, technique, de production et de diffusion)
- Justificatifs de recettes (cession, billetterie et autres aides attribuées à la mobilité)
- Bilan moral, dont fréquentation des professionnel·le·s
- Bilan financier (colonne "réalisé" de la matrice remplie lors du dépôt de la demande)
- Justificatifs des mentions de soutien et logos obligatoires (feuille de salle, affiche...)
- RIB

Aide à la mobilité avec retour contributif

- Justificatifs de mobilité sur les dates aidées (transport, hébergement, repas)
- Justificatifs de salaires sur les dates aidées (personnel artistique, technique, de production et de diffusion)
- Justificatifs d'autres dépenses (communication, location de lieu de représentation, location ou achat de consommables pour les représentations)
- Justificatifs de recettes (cession, billetterie et autres aides attribuées à la mobilité)
- Bilan moral, dont fréquentation des professionnel·le·s
- Bilan financier (colonne "réalisé" de la matrice remplie lors du dépôt de la demande)
- Justificatifs des mentions de soutien et logos obligatoires (feuille de salle, affiche...)
- RIB

Aides à la diffusion en région (garanties financières)

• Aide à l'accueil d'une œuvre et aide à la série :

- Justificatifs de transport et de défraiement de l'équipe artistique
- Contrat de cession
- Justificatifs de paiement des droits d'auteur et de la taxe CNV
- Justificatifs de billetterie et autres recettes
- Bilan financier (matrice à remplir transmise lors de la réception de la notification de garantie financière)
- Justificatifs des mentions de soutien et logos obligatoires (feuille de salle, affiche...)
- RIB

• Aide au coût artistique :

- Justificatifs de transport et de défraiement de l'équipe artistique
- Contrat de cession
- Justificatifs de billetterie
- Bilan financier (matrice à remplir transmise lors de la réception de la notification de garantie financière)
- Justificatifs des mentions de soutien et logos obligatoires (feuille de salle, affiche...)
- RIB

Aide à la tournée

Tout envoi d'éléments de bilan doit être précédé d'un rendez-vous de bilan avec votre conseiller·ère.

- Justificatifs de mobilité sur les dates aidées (transport, hébergement, repas)
- Justificatifs de salaires sur les dates aidées (personnel artistique, technique, de production et de diffusion)
- Justificatifs autres dépenses significatives (achats, services extérieurs, personnel extérieur, communication)
- Justificatifs de recettes (cession, billetterie et autres aides attribuées aux dates aidées)
- Bilan moral, dont fréquentation des professionnel·le·s
- Bilan financier (colonne "réalisé" de la matrice remplie lors du dépôt de la demande ; l'onglet 6 du document peut aider à la saisie)
- Justificatifs des mentions de soutien et logos obligatoires (feuille de salle, affiche...)
- RIB

Une adresse unique pour envoyer vos éléments de bilan :

paiements-aides@occitanie-en-scene.fr



8 avenue de Toulouse - CS 50037
34078 Montpellier Cedex 3
+ 33 (0)4 67 66 90 90

contact@occitanie-en-scene.fr
www.occitanie-en-scene.fr

Siret 311 199 418 00048 - APE 9499Z
Licences PLATESV-R 2020-002635,
PLATESV-R 2020-002636

